



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 508 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le lac du Missionnaire est classé prioritaire pour la villégiature par les ministères provinciaux, la MRC de Mékinac et la municipalité de Trois-Rives;

CONSIDÉRANT QUE le chantier Océanne s'étend sur un flanc de montagne très visible en marge d'une zone de villégiature facilement accessible et desservie par tous les services, comptant 120 résidences et un camping saisonnier;

CONSIDÉRANT les retombées économiques récurrentes pour la communauté liées à la taxation, à la dynamisation des commerces et aux besoins en bien et services;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du lac du Missionnaire désire que les usagers puissent pratiquer leurs activités extérieures dans une forêt de proximité accessible et ayant préservé son caractère naturel;

CONSIDÉRANT QUE la récolte qui est planifiée pourrait toucher la moitié du couvert forestier comme les coupes déjà réalisées au nord de notre secteur où on observe une forêt résiduelle dévastée;

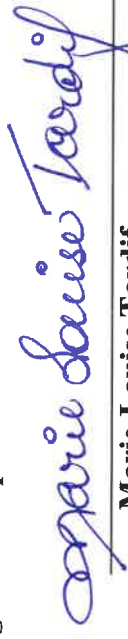
CONSIDÉRANT QUE le MFFP a mis en place une politique visant l'harmonisation des activités forestières avec les autres usages du territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres territoires pourraient être identifiés pour permettre aux compagnies forestières d'exercer leurs droits de coupes avec un plus faible impact sur les paysages, les activités économiques et récréotouristiques;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec et au MFFP de revoir la planification du Chantier Océanne pour exclure le bloc principal localisé dans l'encadrement visuel de la zone de villégiature concentrée au Lac du Missionnaire Nord et de renoncer à tout projet de coupe sur ce secteur qui pourrait avoir des impacts néfastes comparables.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Marie-Louise Tardif

Députée de Laviolette–Saint-Maurice

12 avril 2022

Date de signature de l'extrait